

Victor Canada
500-1400, Blair Place
Ottawa (Ontario) K1J 9B8
Téléphone 613-786-2000
Télécopieur 613-786-2001
Sans frais 800-267-6684
www.assurancevictor.ca

Questionnaire supplémentaire

Coûts accessoires

| Projet: | |
|--|------------|
| Seuls les éléments suivants sont assurés par l'avenant des coûts accessoires. La couverture pour les coûts accessoires s seulement aux coûts et frais additionnels actuellement engagés par le propriétaire du projet assuré, en conséquence de matérielle directe ou de dommages par ailleurs assurés aux termes de la police. | |
| 1. Les frais financiers : | |
| Commission d'engagement : | |
| Commission de confirmation : | |
| Lettres de crédit : | |
| Loyer foncier : | |
| Commission sur prêt à la construction : | |
| 2. Les frais d'intérêt additionnels : | |
| 3. Les frais de location et de promotion : | |
| 4. Les frais juridiques et comptables : | |
| 5. Les coûts de portage divers : | |
| Total : | |
| Définitions | |
| Commission d'engagement est définie comme une commission exigée par les institutions financières pour examenseignements sur le projet afin d'évaluer la viabilité de celui-ci. | niner les |
| Commission de confirmation est définie comme la somme exigée par les institutions financières pour maintenir une offre contre que les fonds demeurent disponibles pour le projet et ne soient pas consentis à d'autres personnes. | le prêt de |
| Loyer foncier est le loyer que les propriétaires fonciers voisins peuvent exiger en contrepartie de l'utilisation de leurs terres or de les traverser. | u du droit |
| Commission sur prêt à la construction est définie comme les coûts additionnels engagés pour restructurer des prêts néce l'achèvement de la construction. | essaires à |
| Frais d'intérêt additionnels sont les sommes exigées par les prêteurs pour consentir ou renouveler des prêts néce l'achèvement du projet assuré, y compris le financement des réparations ou de la reconstruction à la suite d'un sinistre assuré. | essaires à |
| Frais de location et de promotion sont les frais engagés pour la renégociation des baux et la remise en marché du projet raison de la perte de locataires et d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'achèvement du projet assuré au-delà de la date d'acheteurs résultant d'un retard dans l'acheteurs retard dan | |
| Frais juridiques et comptables sont les coûts engagés pour les arrangements de refinancement, la comptabilité nécess restructuration du financement et le travail juridique nécessaire à la rédaction de nouveaux documents. | saire à la |
| Coûts de portage divers se limitent à l'impôt foncier, les permis de construction et les primes d'assurance. | |
| Propriétaire du projet assuré dans le contexte de cet avenant signifie seulement les personnes ou entités qui sont propriétaires du Projet assuré et qui sont énumérés parmi les Assurés désignés ou les Assurés additionnels décrits aux C particulières de la police. | |
| Veuillez noter que les honoraires des architectes et ingénieurs sont considérés des coûts de base aux fins de l'avenant d'accessoires. | des coûts |
| Signature Date (jj/mm/aaaa) | |